



NEUVILLE SAINT VAAST



COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le 14 Avril à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos, au lieu exceptionnel de la Maison des Associations par mesures sanitaires sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 08 Avril 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, présence de tous les membres en exercice. L'assemblée peut délibérer valablement.

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre / DUPUIS Frédéric / DURIER Arnaud / FOURNIER David / GOURGUECHON Philippe / LEGAY Sébastien / RUFFIN Jérôme / GILLET Thierry / DELREUX Daniel / VEGA Grégory

Mesdames CLEMENT Aymie / BERTRAND Sylvie / DUBUS Anne / REHABI Sandrine / PRZYBOROWSKI Virginie / KUBICKI Valérie / DECOUPIGNY Nathalie / LANGHAM Nathalie / CONDAMINE Estelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien LEGAY a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent : Monsieur DURIER demande que l'on ajoute des remerciements pour Madame PRZYBOROWSKI Virginie pour l'organisation du don du sang au mois de Juin. Pas d'autre remarque. Les débats peuvent commencer.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point au conseil (informations reçues le jour même par mail)

- Délibération sur l'assurance Dommage-Ouvrage pour l'Espace Associatif

M. Le Maire accueille Madame KUBICKI Valérie au sein du conseil.

I - AFFECTATION DU RESULTATS

Monsieur FOURNIER David présente les différents documents budgétaires 2020.

Le compte administratif présenté est le même que celui présenté par la perception, à l'euro près.

Proposition d'affectation après analyse des éléments financiers :

Compte R 1068 recettes d'investissement : 135 0356.48€

Compte R 002 excédent de fonctionnement reporté : 1 355 843.95€

Les membres acceptent l'attribution du résultat de 2020 pour 2021 à l'unanimité (19 POUR)

II – COMPTE DE GESTION

Après avoir adopté le compte administratif 2020 de la commune, le compte de gestion du comptable public en parfaite concordance avec le compte administratif de la commune est présenté par Monsieur FOURNIER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (19 POUR) adopte le compte de gestion de la commune.

III – COMPTE ADMINISTRATIF

Fonctionnement : Dépenses = 1 371 717.15 €
Recettes = 11 525 592.66€
Résultats antérieurs 2019 : 1 201 968.44€
Résultat à affecter : 1 355 843.95 €

Investissement : Dépenses = 249 655.52€
Recettes = 3 414 606.28 €
Résultat d'investissement 2019 : -116 847.03 €
Résultat d'investissement 2020 : 3 164 950.76€
Solde d'investissement reporté : 3 048 103.73€
Report en Fonctionnement : 1 355 843.95 €

Les membres acceptent la Compte administratif présenté à l'unanimité (18 POUR)

II – TAUX D'IMPOSITION

M. FOURNIER David présente la réforme du taux d'imposition.

Pour mémoire, la réforme Fiscalité Directe Locale garantit la neutralité des produits des impôts locaux pour les redevables et les communes.

=> La part départementale de TFPB est transférée aux communes en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'où le rajout du taux départemental 2020 au taux de la commune.

Le Département ne perçoit plus aucun produit de TFPB, mais en contrepartie de la TVA.

=> Un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations, est mis en place afin de garantir la neutralité de la réforme.

La commune de Neuville percevra, grâce à ce coefficient, un bonus (3 000 euros) qui permettra une évolution positive de 13 607 euros des produits d'imposition.

	TAUX COMMUNE	TAUX DPT	TAUX 2021	BASES 2020	BASES 2021	RECETTES	VARIATION ANNUELLE	€/HA B
TH								
TFB	17.99	22.26	40.25	1 207 117€	1 242 000€	499 905€	14 040€	325€
TF NB	41.70		41.70	81 031€	80 500€	33 569€	-221€	22€
						533 474€	13 819€	2.59 %

Les membres acceptent les taux d'imposition, sans augmenter les impôts sur la part des habitants. (19 POUR)

III – BUDGET PRIMITIF 2021 :

Monsieur FOURNIER David présente le budget primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé de M. FOURNIER, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2021 de la Commune, comme suit :

Les membres acceptent le budget primitif à l'unanimité. (19 POUR).

Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2020	1 355 843.95€
Recettes	1 076 391.96 €
Total	2 432 235.91 €

Dépenses de fonctionnement	979 409.34 €
Virement à la section d'investissement	1 452 826.57 €

Investissement :

Recettes	5 276 757.85 €	Dépenses	5 276 757.85
----------	----------------	----------	--------------

IV – DELIBERATION SUR L'AUTORISATION D'EPANDAGE :

M. Le Maire expose le point suivant.

Un agriculteur du village souhaite épandre le digestat d'un méthaniseur sur des parcelles de la commune. Des précisions sont apportées concernant l'origine du digestat.

Les membres acceptent l'autorisation d'épandage sur la commune. (18 POUR – 1 ABSTENTION).

V – : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Monsieur FOURNIER annonce le point suivant :

L'assurance sélectionnée lors du dernier conseil (MMA) a fait part de modifications concernant son devis initial. Trois choix se proposent au conseil :

- Accepter la modification du devis initial. (Passage de 0,62 à 0,65 du coefficient.)
- Prendre le contrat chez eux avec des options facultatives. (Coefficient à 0,68)
- Relancer une consultation pour faire jouer d'autres assureurs.

Ce dossier sera revu en dehors du conseil et un vote par mail sera demandé aux élus très prochainement.

VI – INFORMATIONS DIVERSES :

Convention don du sang :

Le conseil municipal tient à remercier Madame PRZYBOROWSKI Virginie pour l'organisation de cet évènement à Neuville.

Elections départementales et régionales :

Les élections départementales et régionales sont décalées d'une semaine et se dérouleront simultanément les 20 et 27 juin 2021.

Il sera prévu 2 bureaux de vote pour bien distinguer les 2 élections qui auront lieu le même jour.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Delreux demande un point situation COVID.

Un point a été fait lors du dernier conseil. Des vaccinations se font à Artois Expo, il ne faut pas hésiter à chercher des places pour se faire vacciner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire, Jean-Pierre PUCHOIS.